ZOOM sur...

L'Association des Paralysés de France en

ISSN 2261 - 3145

VENDÉE

1er semestre 2015 - N° 58

Sommaire :

P. 2 : Elections du Conseil Départemental
P. 3 : Réunions ouvertes Conseil Dep. AG à Nantes Collectifs d'associations
P. 4-5-6 : 10 ans de la loi Handicap
P. 7 : Handidon
P. 8 : Paquets cadeaux Partenariat Toquenelle
P. 9 : Fête du sourire Loto
P. 10 : Transport en commun à La Roche sur Yon
P. 11 : Scolarisation
P. 12 : Bicentenaire
P. 13-14-15 : Actualité de l'APF

Edito

Chers Amis,

Cette année 2015, si porteuse d'espoirs, ne démarre pas sous les meilleurs auspices. Elle est donc plus que jamais placée sous le signe du combat. Au moment où vous lirez ces lignes, la France Accessible que nous avons tant attendue aura déjà près de 80 jours de retard. Jusqu'à quand ? Vaste question… dont nous ne connaissons pas encore la réponse. Le 11 Février dernier, jour qui se devait d'être historique pour la France, avait un goût amer, et pourtant, notre association s'est fortement mobilisée, tant au plan national que local, pour affirmer notre totale détermination et dénoncer ce recul intotérable et inacceptable. L'heure est à la mobilisation générale permanente, chacun et chacune d'entre nous doit la porter dans son quotidien. Les discours empathiques et les bonnes intentions de façade, ça suffit. Place aux actes, nous sommes dans l'urgence. Il convient de rappeler ici que l'APF n'a jamais été contre les Agendas d'Accessibilité Programmés (ADAP) mais nous exigeons aujourd'hui des engagements clairs et des garanties. Comme l'a déclaré M. ALBERTINI, Préfet de la Vendée, lors de l'audience qu'il nous a accordée le 11 Février, *« le délai de 3 ans doit être le dernier, j'y veillerai et j'en prends l'engagement devant vous »*. Merci, Monsieur le Préfet, nous y serons attentifs.
Par ailleurs, vous aurez pu constater ces dernières semaines une recrudescence scandaleuse des actions de lobbies en tout genre (commerçants, médecins, responsables politiques…) pour remettre en cause cette obligation d'accessibilité. Nous sommes effarés de constater l'énergie surprenante déployée dans les roues de nos fauteuils. C'est pourquoi le Conseil Départemental de Vendée a décidé d'attaquer systémastiquement toutes ces « initiatives »…

Au-delà de l'accessibilité, d'autres enjeux très importants nous attendent en 2015. Ce sera également une année électorale pour les élus départementaux de l'APF. Pour notre délégation, 9 sièges sont à pourvoir et vous allez recevoir prochainement un appel à candidature. Nous comptons activement sur la mobilisation citoyenne des adhérents de Vendée, tant pour le vote que les candidatures. Seules obligations : une année d'adhésion minimum à jour, et la motivation !

2015 sera aussi prioritaire sur la question des ressources de la délégation. Nous en avons déjà parlé, notamment à l'assemblée départementale. C'est une préoccupation majeure, de chaque instant, et toutes les idées sont les bienvenues, là encore, nous comptons sur vous. Parce que la Délégation de Vendée, c'est NOUS tous ensemble et pas seulement les professionnels et le Conseil Départemental.

Dernier point, et une date importante à retenir : le samedi 27 Juin prochain, c'est à NANTES qu'aura lieu l'assemblée générale nationale. Nous serons bien sûr activement mobilisés, et je sais que les Vendéens sauront être à la hauteur de ce rendez-vous très important. Notez d'ores et déjà cette date sur vos agendas, et participez massivement ! Nous y reviendrons très rapidement.

A bientôt, et amitiés militantes et dévouées.

Thierry CRAIPEAU
Représentant du Conseil Départemental de l'APF

Bulletin Départemental de la Délégation APF de Vendée
Appt. 80 - Résidence les Terrasses - 40 rue de Wagram – 85000 La Roche sur Yon Tél. : 02.51.37.03.47 – Fax : 02.51.47.97.21
E-mail : dd.85@apf.asso.fr - http://dd85.blogs.apf.asso.fr - www.apf.asso.fr - www.blogs.apf.asso.fr Directrice de publication : Stéphanie Ottou

Actualité du Conseil Départemental

Elections du Conseil Départemental de l'APF

Vers le mandat 2015-2018

Pour faire vivre la démocratie

L'année 2015 s'annonce riche en élections et, pour la quatrième fois nous allons élire notre Conseil Départemental. Vous êtes adhérent depuis plus d'un an ? Vous pouvez présenter votre candidature pour siéger au Conseil Départemental.

Contactez nous pour échanger sur la démocratie à l'APF, sur le rôle du Conseil, le soutien et la formation offerte par la Délégation. Il s'agira de vous donner envie de vous présenter mais aussi de voter pour que le Conseil élu soit représentatif de tous nos adhérents. Nous viendrons à votre rencontre si vous le souhaitez. Ces rencontres, ces échanges, incarnent notre volonté d'être au plus près de vos besoins et de permettre à tous de s'imprégner de notre organisation participative qui est le moteur de notre vie démocratique. Vous pouvez assister aux prochains Conseils ouverts (voir dates ci-contre).

Le calendrier :

- L'appel à candidatures s'effectuera du 27 Avril au 18 Mai 2015
- La période de vote se réalisera du 1er Juin au 22 Juin 2015
- Le dépouillement aura lieu le 29 Juin 2015
- Le 26 Septembre 2015 le Conseil d'Administration donnera délégation à chaque membre du CD
- Du 28 Septembre au 5 Octobre 2015 le CD élira son représentant et son suppléant
- Le 24 Octobre 2015 le Conseil d'Administration validera les représentants départementaux

Pour plus d'informations ou prendre RDV,
contactez
Stéphanie OTTOU, Directrice de la Délégation Départementale
Tél. 02 51 37 03 47
Courriel : dd.85@apf.asso.fr

Le comité de pilotage

Afin d'animer le processus électoral, un comité de pilotage constitué d'adhérents est chargé d'élaborer les missions suivantes :

- mettre en œuvre le calendrier électoral et les modalités pratiques d'élection définis par le siège,
- informer les candidats sur le fonctionnement et l'organisation de l'APF ainsi que sur le rôle et les obligations des membres des conseils définis par l'APF,
- recueillir les documents d'engagement de candidature et s'assurer de leur conformité,
- vérifier les conditions d'éligibilité des candidats,
- organiser le dépouillement des votes et la proclamation des résultats

PARTICIPEZ !

Réunions du Conseil Départemental ouvertes aux adhérents

Le Conseil Départemental de Vendée se réunit une fois par mois pour suivre l'actualité et définir les actions à conduire pour représenter et défendre les intérêts des personnes en situation de handicap et leurs familles.

La réunion **du jeudi 23 avril** sera ouverte aux adhérents :
de 13h00 à 16h00
à la **Maison de quartier du Val d'Ornay**
9 rue Charles Péguy
à La Roche sur Yon
Vous souhaitez rencontrer vos Conseillers Départementaux ?

Venez assister au Conseil Départemental ouvert !

Inscrivez-vous auprès de
la Délégation Départementale
avant le 20 avril.

EXCEPTIONNEL !

Assemblée Générale de l'APF
Samedi 27 juin
à la Beaujoire à Nantes

Tous les adhérents sont invités !
C'est à côté de chez nous et c'est une belle occasion pour rencontrer les administrateurs !
Venez nombreux !

Vous recevrez un courrier du Président dans le courant du 2ème trimestre.

L'Assemblée Générale est un rendez vous central dans la vie associative de l'APF. En effet, dans le dialogue entre tous les participants elle permet de prendre la mesure de l'année passée et de porter les orientations pour les années à venir.

Contactez la Délégation pour les questions d'organisation :
02 51 03 03 47

L'APF rejoint deux nouveaux collectifs d'associations en Vendée

Le collectif « Vivre ensemble » qui agit pour combattre l'exclusion : aujourd'hui, en France, 8,5 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, 3,5 millions de personnes mal logées dont 142 000 personnes sans domicile fixe. Pourtant leurs voix ne sont pas assez prises en compte dans le débat public. Le collectif «vivre ensemble» exige une politique de solidarité ambitieuse qui redonne à chacune et à chacun des perspectives et contribue à rendre effectif le « vivre ensemble » qui fait la fierté de notre République.

Le Collectif Vendéen d'Education à la Citoyenneté à la Diversité et à la lutte contre les discriminations qui regroupe des structures socio-éducatives et associations qui inscrivent leurs actions dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de discriminations. Il s'appuie sur des valeurs communes : le respect, l'humanisme, l'éducation, la laïcité. Piloté par la ligue de l'enseignement, l'objectif de ce collectif est de promouvoir l'action des associations dans le cadre de la lutte contre le racisme et les discriminations et d'organiser la Semaine d'Education pour la diversité qui a lieu chaque année au mois de mars.

Actualité du Conseil Départemental

10 ANS DE LA LOI HANDICAP DU 11 FEVRIER 2005 :
Accessibilité : un bilan au goût amer !

Alors que l'accessibilité est une obligation nationale depuis 1975 et répond à une forte demande des citoyens français, la loi de 2005 qui prévoyait l'accessibilité au 1er janvier 2015 n'a pas été respectée et des délais supplémentaires sont aujourd'hui proposés pour rendre la France accessible.

Face à ce constat qui prive des millions de citoyens d'une réelle liberté d'aller et venir, plusieurs organisations représentatives de personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des familles, d'usagers des transports en commun et de la voie publique (cyclistes et piétons) ont décidé de s'unir pour créer un collectif national pour une France accessible pour tous.

Quelques dates :

24 juin 2014 : l'APF quitte la séance du CNCPH, outrée du projet d'ordonnance sur l'accessibilité présenté
10 juillet 2014 : le pré-projet d'ordonnance est validé par le gouvernement malgré l'opposition des associations
27 septembre 2014 : l'ordonnance est publiée au Journal Officiel, et doit être ratifiée dans les 5 mois, au plus tard le 27 février 2015
24 octobre 2014 : l'APF signifie son opposition à ce sabotage de la loi de 2005 lors de la venue de la Ministre Ségolène Neuville à Nantes pour la conférence régionale du handicap. Une vingtaine d'adhérents de Vendée est allée manifester leur mécontentement à l'appel du collectif pour une France Accessible.

Le Collectif pour une France accessible compte une quarantaine d'associations (personnes handicapées, personnes âgées, familles, usagers des transports, piétons,…)

Le 11 février 2015, le collectif a appelé à la mobilisation contre l'ordonnance accessibilité et appelle les parlementaires à ne pas ratifier le texte en l'état. Des rassemblements sont organisés dans plus de 40 villes de France dont La Roche sur Yon.

Plus de 12 000 courriers ont été adressés aux parlementaires via le blog www.accédercestexister.fr pour leur demander de ne pas ratifier l'ordonnance qui leur sera présentée prochainement par le gouvernement. En Vendée, Thierry Craipeau a rencontré 2 députés : Sylviane Bulteau et Alain Leboeuf et 2 sénateurs : Annick Billon et Didier Mandelli. Tous les parlementaires de Vendée ont reçu un courrier et un argumentaire technique.

En Vendée, le 11 février 2015

Nous avons obtenu une audience avec le Préfet et plus de 60 personnes ont répondu à notre appel au rassemblement sur la Place Napoléon.
Nous avons rencontré plus de 800 personnes à qui nous avons remis un flyer.

Le grand public est sensible et solidaire avec notre cause. L'accueil et l'écoute que nous avons trouvé nous confortent dans l'idée que notre lutte est légitime et soutenue par une immense majorité de Français (91% selon une enquête IFOP) !

11 février 2015 : audience avec le Préfet, Jean Benoit Albertini

Nous avons sollicité une audience auprès du Préfet pour lui faire part de nos doutes, et de notre colère. Cinq Conseillers Départementaux ont été reçus par le Préfet. Thierry Craipeau a déploré le détricotage inacceptable de la loi sur son volet accessibilité, une loi qui perd tout son sens, notamment sur la notion d'accès à tout pour tous.

Pour l'APF il est choquant d'entendre la Ministre expliquer que les Agendas d'Accessibilité Programmée vont tout régler en 3 ans, alors que ce sont au moins 650 000 Établissements Recevant du Public (ERP) qui sont inaccessibles en France.

Pourquoi ce qui n'a pas été fait en 40 ans le serait en 3 ans ? D'autant plus que ce délai de 3 ans ne correspond pas à la réalité.

La réalité, c'est que l'obligation est repoussée pour des années et des années (jusqu'en 2027), parfois, elle disparaît complètement !

Nous regrettons que la circulaire ministérielle de janvier 2013 invitant les Préfets à faire de la question du handicap et de l'accessibilité une priorité n'ait rien fait avancer localement.

"Les bonnes intentions, les discours empathiques, on les connaît. On veut des actes".

Pour le référent accessibilité de la Délégation, c'est un sentiment de retour en arrière qui s'est exprimé : *"même si des choses ont été faites, on a l'impression de reculer..."*

Le Préfet a indiqué que les objectifs des ADAP étaient que les ERP s'engagent dans la démarche d'accessibilité. Il a tenu à rassurer l'APF en affirmant être décidé à ne pas faciliter les dérogations, ni les rejets d'ADAP si toutefois certains responsables d'ERP cherchaient à gagner du temps en montant mal leur dossier.

Même si la Préfecture possède la liste des quelques 8 000 ERP du département, la question du contrôle se pose. Aussi il invite les associations à signaler les problèmes afin que ses services interviennent.

Par ailleurs, le Représentant de l'Etat s'est engagé à ne verser des subventions qu'aux seules collectivités engagées dans un Ad'AP. Pour lui, ces investissements ne pourront se faire qu'à la seule condition du respect de la règlementation.

Le Préfet a indiqué que l'ensemble des maires de Vendée a été informé de la nouvelle règlementation liée aux Ad'AP, et pour lui : ***"Ce délai supplémentaire doit être compris comme le dernier délai"***.

Les représentants de l'APF sont sortis satisfaits de cette audience durant laquelle le Préfet s'est montré attentif et espèrent bien que toute l'énergie déployée conduira à une révision de l'ordonnance qui est inacceptable en l'état.

Thierry Craipeau a prévenu : ***« L'APF ne renoncera pas. Ce n'est pas dans sa culture »***

Elections départementales : interpellez les candidats sur votre canton !

A l'occasion des élections départementales de mars 2015, l'APF interpelle les candidats en leur demandant de s'engager pour la politique locale du handicap, sur le droit à compensation (PCH) et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). En Vendée, nous avons adressé un courrier aux principaux partis politiques afin qu'ils fassent suivre à leurs candidats.

Vous pouvez aussi interpeller vos candidats, n'hésitez pas à nous contacter, nous tenons à votre disposition tous les « outils » nécessaires : courrier, charte d'engagement, positions de l'APF concernant les Maisons Départementales des Personnes Handicapées et la Prestation de compensation.

11 février à La Roche sur Yon :

60 personnes mobilisées, 800 personnes sensibilisées Place Napoléon

60 personnes présentes, des associations : FMH, AVH, A pied à Pattes, nous ont rejoints.

Expo photo « sans accessibilité, pas de mobilité ! »

grâce à la participation de Patricia Murail-Gentreau, photographe à La Roche sur Yon

Cette expo est disponible, si vous souhaitez l'utiliser quelques jours, pour sensibiliser les habitants de votre commune en exposant à la Mairie, ou dans un centre social, ou tout autre lieu de passage, contactez nous !

Actualité de la Délégation Départementale

Les actions ressources du dernier trimestre 2014

BRAVO & MERCI !!!

Le tirage au sort est venu clore la première édition du jeu national HandiDon le 15 décembre, à Paris, en présence d'un huissier, du président et du directeur général de l'association et de personnels du siège. Cinquante souches ont été tirées au sort et 50 participants, issus de 31 départements différents ! Plus de 300 000 tickets dons ont en effet été distribués et plus de 650 000 euros ainsi récoltés.

La remise des lots HandiDon a eu lieu le 20 janvier 2015 au siège de l'APF en présence de Thierry Beccaro, parrain de l'opération .

Bravo et Merci à vous : adhérents, bénévoles, partenaires, salariés pour l'implication qui a été la vôtre durant les 3 derniers mois. Le succès est au rendez-vous puisque ce sont **10 227 €** qui ont été collectés en Vendée à travers les **ventes en direct** et **les stands sur différents événements** (dans les galeries commerciales, sur les marchés et les salons, lors du week-end "Tous ensemble" et d'une journée pétanque, avec "l'Amicale des Olonnois", à la Foire aux voleurs, ...).

Encore merci pour votre soutien et votre engagement à nos côtés qui nous permettent d'agir au quotidien avec et pour les personnes en situation de handicap et leur famille.

Nous restons mobilisés et d'autres actions ressources auront lieu tout au long de l'année, nous vous tiendrons informés ! Vous le savez, la Délégation doit absolument trouver des ressources complémentaires pour maintenir son action d'utilité publique en Vendée.

HandiDon reprendra en Septembre 2015 avec un objectif : faire mieux qu'en 2014 !

Vous souhaitez participer à l'organisation de nouvelles actions ressources ?
vous avez des idées, du temps, vous aimez le contact. Rejoignez notre équipe.
Contactez Hugues à la Délégation : 02 51 37 03 47

Très belle opération paquets cadeaux 2014 à Joué Club, Sud Avenue, La Roche sur Yon

60 bénévoles de l'APF ont œuvré sans relâche du 3 novembre au 23 décembre dernier au magasin Joué Club Sud Avenue à La Roche sur Yon. Objectif : confectionner pour les clients du magasin les plus beaux paquets cadeaux de l'année, ceux de Noël !

Pour cette 7ème année consécutive avec Joué Club, l'opération a permis de collecter **4.525,54 €**… Un record !

Ces fonds contribueront à :

- sensibiliser et interpeller le public sur l'accessibilité par la réalisation de reportages photos dans les grandes villes vendéennes,
- renouveler des projets de type « Tous à la voile » ou « Vol à voile » par l'accès à des activités loisirs,
- renforcer la défense des droits des personnes par leur accompagnement dans les domaines de la scolarisation, de la compensation humaine du handicap, … Encore merci et un grand bravo aux bénévoles de l'APF et à l'équipe de Joué Club !

Appel aux couturières et aux bricoleurs : pour l'édition 2015, nous recherchons une (ou des) couturières pour confectionner de jolis gilets de fête sans manches et un (ou des) bricoleur(s) pour confectionner des supports en bois pour notre matériel de communication

Décembre 2014 :

Toquenelle La Roche sur Yon fait un beau cadeau de Noël à l'APF !

Le week-end avant Noël (les 19, 20 et 21 décembre derniers), La Cafetaria Toquenelle La Roche sur Yon a apporté une nouvelle fois son soutien à notre association.
A raison de 1 € par repas servi midi et soir durant ces trois jours, c'est la somme de 1 800 € qui a ainsi été remise à l'APF Vendée !
Un grand merci à Monsieur Pierre Crebassa, Directeur de Toquenelle La Roche sur Yon, et à son équipe pour leur engagement à nos côtés et leur accueil toujours aussi chaleureux !

VOTRE DON,
C'EST NOTRE FORCE
Soutenez l'Association des Paralysés de France sur www.apf.asso.fr

Actions ressources du 1er semestre 2015

13e édition de la Fête du Sourire du 30 mai au 7 juin 2015 ! Comme chaque année, la Délégation prévoit des actions ressources dans le cadre de la Fête du sourire.

Dimanche 7 juin, le Circuit Philippe Alliot soutient l'APF.

Pour chaque tour de kart à 15 €, 1 € est reversé à l'APF. Faites passer l'info, nous comptons sur vous ! Sans oublier que le circuit possède 5 karts monoplaces adaptés, avec les commandes au volant… Tout le monde peut rouler !

Et grande nouveauté 2015 : un kart biplace adapté !

Ce que dit le Karting Philippe Alliot sur l'APF et la Fête du sourire :
« La Fête du sourire, tout est dit dans ces quelques mots. Depuis plus de 15 ans nous sommes en partenariat avec l'APF, et quand les pilotes descendent de nos karts adaptés avec commandes au volant ou du biplace, c'est le sourire que l'on voit en premier sur les visages. Rien ne vaut ce moment de bonheur partagé. Que la fête soit belle».

Franck et Pascal

Renouvellement du partenariat avec la Cafétaria Toquenelle La Roche sur Yon

Les samedi 6 et dimanche 7 juin 2015 (sous réserve) d'évolution du calendreir Toquenelle La Roche sur Yon renouvelle son soutien à l'APF.

Pour chaque repas vendu, midi et soir, 1 € est reversé à l'APF. Grâce à ce précieux partenariat, 1 000 € ont été remis à l'APF pour la Fête du sourire en mai 2014, puis 1 800 € en

D'autres actions Fête du sourire sont à l'étude… Si vous avez des contacts avec des restaurants, cafétérias, … ou des idées qui peuvent permettre de développer notre Fête du sourire, contactez Hugues à la Délégation au 02.51.37.03.47

PARTICIPEZ !

Loto

Samedi 30 mai 2015 à 20h00

(Ouverture des portes à 18h30)

Salle des Quatre rondes
à Aizenay
Animé par Philing Animation

- **1 bon d'achat de 600 €**
- **1 bon d'achat de 200€**
- **1 bon d'achat de 150 €**
- **1 bon d'achat de 100 E**
- **1 tablette tactile**
- **Et de nombreux autres lots…**

Réservation conseillée :
02 51 37 03 47

- **1 carte : 3 €**
- **3 cartes 8 €**
- **1 plaque de 10 : 20 €**

Bar-Sandwichs-pâtisseries

Organisé au profit de l'Association des Paralysés de France
Délégation de Vendée

Actualité du Conseil Départemental

Transports en commun : du nouveau à La Roche sur Yon

Pour « Osons le bus » et la mise en place des services « Handiyon » et « Handiyon + », l'APF et un groupe d'associations représentant les personnes en situation de handicap ont, depuis 2012, réalisé un important travail co-constructif avec les services de La Roche Agglomération et d'Impulsyon…

Osons le bus !

Il s'agit d'encourager les personnes à mobilité réduite qui n'ont jamais emprunté les bus de lignes régulières (ou ont quelques appréhensions à *se lancer), à le faire.*

Des ateliers, basés sur des outils pédagogiques co-construits avec un groupe d'associations représentant les personnes en situation de handicap (dont l'APF), et animés par les responsables d'**Impulsyon**, sont donc mis en place dans ce but.

La démarche est simple : *je prépare mon voyage, je repère mon point d'arrêt, j'attends mon bus, je monte dans le bus, je suis à bord du bus, je descends du bus*.

Et puis, une fois que les personnes ont participé à cet atelier, un(e) hôte(sse) de l'agence commerciale d'Impulsyon peut les accompagner pour leur tout premier voyage en situation réelle. Elles bénéficient ensuite de 15 jours de gratuité sur le réseau.

Handiyon et Handiyon + !

« Handiyon + » est un service voulu par La Roche Agglomération, dans le but d'éviter toute exclusion possible des personnes en situation de handicap des transports en commun couvrant le territoire.

« Handiyon + » ne vient pas remplacer le service de substitution réglementaire existant intitulé « Handiyon ». Celui-ci est conservé pour effectuer des trajets lorsque les lignes de bus ne sont pas accessibles (matériel et/ou lorsque l'arrêt de départ et/ou l'arrêt d'arrivée ne sont pas accessibles). **Le service « Handiyon »** propose des tarifs identiques au réseau régulier.

Les règles de fonctionnement du service « Handiyon » restent inchangées mise à part que :

le transport n'est pas effectué en porte à porte, mais d'arrêt à arrêt existant,

l'usager est pris en charge à l'arrêt le plus proche de son point de départ et est déposé à l'arrêt le plus proche de son lieu de dépose.

Le service « Handiyon + » est un transport adapté qui propose des services complémentaires au service « Handiyon », et à un autre tarif. Il ne saurait se substituer aux services de transport spécialisés médicalisés existant. Il n'est pas accessible pour les trajets à vocation scolaire.

Quel que soit le service, « Handiyon » ou « Handiyon + », le système de réservation reste inchangé.

Pour l'accès au service « Handiyon + », l'usager doit être titulaire de la Carte Européenne de Stationnement (CES).

Les tarifs du service « Handiyon + » sont le double de ceux appliqués pour le service « Handiyon ».

Pour participer à « Osons le bus » contacter Hugues à la Délégation ou Monsieur Chi Kien Nguyen au 02.51.44.94.94.
Pour en savoir plus sur Handiyon + contacter l'agence commerciale d'Impulsyon au 02.51.37.13.93.

Scolarisation

Une solution pansement imposée par l'Education Nationale : récit d'une maman en colère

Une maman désespérée et en colère a décidé en octobre de rendre publique la situation de son petit garçon, privé d'école à cause de l'Education Nationale en Vendée. Antoine était déscolarisé parce qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses de la DASEN pour embaucher une auxiliaire de vie scolaire... La maman a dû cesser de travailler pendant 2 mois... Voici des extraits message qu'elle nous avait adressé fin octobre 2014

Témoignage

"Mon fils Antoine âgé de 3 ans et demi souffre d'un retard moteur et psychomoteur et de troubles de l'élocution… Afin de préparer sa rentrée scolaire, nous avons déposé une demande d'Auxiliaire de Vie Scolaire Individuelle (AVSi) à la MDPH de Vendée et avons obtenu la décision de la CDAPH mi septembre pour un accompagnement de 13h/ semaine… 15 jours plus tard, la Directrice de l'école n'ayant toujours pas de retour de l'Education Nationale pour recruter une Avsi a contacté la Direction Académique… Une responsable en charge des enfants en situation de handicap lui a alors indiqué qu'il n'y avait ***pas d'argent pour financer ce poste*** *et que l'Avsi déjà en place pour un autre élève de sa classe devra assurer l'accompagnement pour les deux enfants, sachant que nos deux enfants auraient du être scolarisés sur les mêmes temps scolaires, c'est-à-dire, 4 matinées par semaine pour optimiser leur apprentissage.*

Sans une AVSI entièrement dédiée à mon petit garçon, il m'est impossible de le scolariser… *Il est dépendant d'une tierce personne et a besoin d'être toujours stimulé pour évoluer.*

Cette situation m'est insupportable, car ***Antoine demande sans cesse d'aller à l'école****. D'un autre côté, accepter qu'Antoine soit scolarisé avec l'AVSi d'un autre enfant signifie mettre en danger nos deux enfants, tant l'attention qu'ils requièrent est importante. Je n'imagine pas non plus priver partiellement un enfant de son AVSI, alors que ses besoins ont également été reconnus par la MDPH de Vendée.*

De quel droit la Direction Académique transforme-t-elle une AVS individuelle en AVS mutualisée ? De quel droit l'Education Nationale se permet-t-elle d'ignorer les besoins de nos enfants alors que la MDPH a mis des mois à les évaluer ?

En réaction à ce positionnement , nous avons formulé avec l'autre famille concernée le 7 octobre 2014 un courrier de mise en demeure de la DASEN afin qu'Antoine puisse disposer de l'accompagnement dont il a besoin et qui lui est reconnu. En attendant, ***j'ai du cesser mon activité professionnelle*** *pour m'occuper à 100% d'Antoine à la maison. Durant 2 mois,* ***notre courrier est resté sans réponse*** *!!*

Aujourd'hui, j'ai le sentiment qu'il y a une réelle volonté d'empêcher les enfants en situation de handicap de vivre et de grandir comme les autres. Malgré des notifications, l'administration ne leur donne pas toujours le temps, ni les moyens nécessaires pour progresser. Est-ce à cela que ressemble l'école inclusive ?

Le 1er décembre, Antoine a enfin fait sa rentrée scolaire:
une rentrée tardive mais un grand soulagement pour toute une famille

Nous nous étions saisis très rapidement du dossier et avions remis en main propre à la Directrice des Services de l'Education Nationale, le courrier de mise en demeure rédigé par la famille, lors d'une réunion, le 4 novembre 2014. Le 7 novembre 2014, la directrice de l'Ecole d'Antoine recevait l'accord de l'Education Nationale pour recruter l'AVS tant attendue. Un temps de recrutement étant nécessaire, Antoine a pu intégrer sa classe le 1er décembre dernier et ce, avec beaucoup d'entrain et d'enthousiasme.

La maman à tenu à nous adresser un petit message de remerciement:

" J'ai encore du mal à réaliser, mais ça y'est l'AVS est en place. Antoine, est heureux, je le sens très stimulé par toutes les activités proposées par l'école. Mon mari et moi même tenions à remercier chaleureusement l'APF de la Roche sur Yon et particulièrement Julie Racaud, pour son accueil, sa compétence et son soutien. Sans l'aide de Julie, ce dénouement n'aurait certainement pas eu lieu."

Actualité de la Délégation

L'APF de la Vendée,
le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Vendée,
et le Comité Départemental Handisport Vendée,
Et le groupe Atlantic partenaires de

la Bicentenaire 2015 à La Roche sur Yon
le Dimanche 12 avril 2015

pour le « Parcours famille et personnes à mobilité réduite » !

Chacun choisit son rythme sur des parcours à la fois urbains et nature. Au programme de cette nouvelle édition 2015 : 1 course adulte de 8,670 km, 3 courses enfants et adolescents et 5 parcours de marche et marche nordique de 3, 7, 12, 15 et 20 km.

Un « Parcours famille et personnes à mobilité réduite »

Ce parcours de 3 km est accessible aux personnes à mobilité réduite : personnes en situation de handicap moteur en fauteuil roulant, parents de jeunes enfants en poussettes, personnes âgées, … Chacun pourra profiter d'une belle balade adaptée. **Les personnes qui le souhaitent pourront bénéficier d'une aide par des bénévoles accompagnateurs de l'APF et du Groupe Atlantic**. En effet, cet accompagnement est vivement recommandé sur certaines portions du circuit.

Si vous vous inscrivez et avez besoin d'un bénévole accompagnateur, alors n'attendez plus et contactez Hugues à la Délégation APF Vendée au (02.51.37.03.47 ou sur h.bourieau@orange.fr , AVANT LE MARDI 7 AVRIL 2015.

Pour plus d'informations sur les modalités possibles d'accompagnement, Hugues tiendra une Permanence Bicentenaire à la Délégation APF Vendée le MARDI 31 MARS 2015 DE 14H00 A 18H00.

A noter que pour cette 12ème édition, l'APF est partenaire de La Ville de La Roche sur Yon. A cette occasion, chaque marcheur, coureur, spectateur pourra être acteur de la préservation de l'environnement en déposant ses téléphones portables usagés et accessoires (recharges, oreillettes, …) sur le stand de l'APF installé sur le village partenaires.

1 téléphone portable collecté = environnement préservé

1.500 téléphones portables collectés = 1 emploi à temps plein dans une Entreprise Adaptée de l'APF (basée à Villeurbanne), pour une personne en situation de handicap

Parcours du cœur à La Roche Sur Yon le dimanche 29 mars 2015

Le **Club Cœur et Santé** organise un PARCOURS DU COEUR à La Roche Sur Yon le dimanche 29 mars 2015.
Le village santé sera installé place Napoléon de 9h00 à 17h00. Des stands d'information et de prévention des différentes associations seront à votre service, des animations, des initiations aux gestes qui sauvent, …
Un parcours de marche, randonnée, … Départs libres de 9h00 à 16h00.
GRATUIT ET OUVERT à TOUTES et TOUS. Les parcours du cœur sont la plus grande manifestation de prévention santé en France. Contact : Francis.rodembourg4@aliceadsl.fr ou 09 52 18 26 53.

Actualité de l'APF

Suite aux attentats terroristes du mois de janvier, l'APF a publié un communiqué de presse en soutien aux familles et proches des victimes. Extraits : « l'APF, en tant qu'association de représentation et de défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille s'élève contre toute forme d'idéologie qui prône l'obscurantisme, la privation des droits fondamentaux ou l'exclusion. L'APF prône le « vivre ensemble » et s'attache à construire une société inclusive où toutes les personnes, quels que soient leur handicap, leur âge, leur origine, leurs capacités, leurs convictions trouvent leur place dans la société.

L'APF se souvient notamment du dessin que Cabu a fait pour l'association en soutien de son combat pour l'Accessibilité à l'occasion de la campagne « n'écoutez pasleslobbies.org »

Etre accompagnateur de séjour APF Evasion

Etre accompagnateur…

- C'est aider les personnes en situation de handicap dans tous les gestes de la vie quotidienne (manger, se laver, se rendre aux toilettes, se déplacer…).
- C'est être, en quelque sorte, la tierce personne d'une personne handicapée pendant ses vacances.
- C'est aussi être animateur ! Vous serez invité à mettre en place des activités en journée ou en soirée, organiser des jeux, une visite touristique, une excursion ou un pique-nique. La liste des animations est illimitée et chacun, par sa sensibilité et sa créativité, saura apporter au groupe sa richesse personnelle.

Vos qualités relationnelles, votre sens du contact et votre joie de vivre vous permettront d'accomplir ces tâches naturellement. Vous n'êtes pas seul au sein du groupe. Outre 1 à 2 journées de formation au préalable, vous bénéficierez des conseils d'accompagnateurs expérimentés. Les personnes en situation de handicap elles-mêmes vous guideront et vous aideront. Votre imagination et votre bonne humeur feront le reste.

Votre référent APF Evasion à la Délégation pour les personnes souhaitant devenir accompagnateur de séjour : Hugues au 02.51.37.03.47. Possibilité de rendez-vous individualisé…

Mouvement

Stéphanie Ottou est de retour à la Délégation après avoir donné naissance à une jolie petite Eléonore qui se porte à merveille. Elle assure aussi l'intérim de Direction de la Délégation APF du Maine et Loire.

Julie Racaud, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, assure les accompagnements individuels et juridiques (dossiers MDPH, CPAM, logement, etc…).
Pour la joindre : 02 51 37 03 47 à la Délégation Départementale de l'APF Vendée du mardi au jeudi.

Faites valoir vos droits

8ème baromètre du défenseur des droits et de l'organisation internationale du travail : 11 % des discriminations à l'embauche dûes au handicap

Un tiers des demandeurs d'emploi ont été victimes de discriminations à l'embauche. Pour 11 % d'entre elles, la discrimination était fondée sur leur handicap.

Les discriminations à l'embauche sont loin d'être marginales à en croire les résultats du 8ème-baromètre du Défenseur des droits et de l'Organisation internationale du travail. Un demandeur d'emploi sur trois, autant qu'en 2013, affirme en avoir déjà subi. Plusieurs fois même, pour la moitié d'entre eux. 35 % des victimes disent avoir été discriminées en raison de leur âge. C'est la première cause ressentie, devant l'apparence physique (25 %) et l'origine (20 %). Pour 11 % des victimes, la discrimination était fondée sur leur handicap.

Le handicap visible, un critère de discrimination pour 77 % des personnes interrogées

Plus généralement, 88 % des personnes interrogées estiment qu'être âgé de plus de 55 ans constitue un frein à l'embauche. L'âge arrive en tête des critères considérés comme discriminants devant la grossesse (85 %), un style (vêtements, coiffure, tatouages, etc.) ne correspondant pas aux codes du milieu professionnel (81 %), le handicap visible (77 %), l'obésité (75 %), la transexualité (73 %) et le handicap invisible (68 %).

Source : Franck Seuret, journaliste, à Faire-Face, www.faire-face.fr

---

La réforme des retraites du 20 janvier 2014 et son impact sur la retraite anticipées des travailleurs handicapés, ce qui va changer :

Plusieurs régimes permettaient aux travailleurs atteints d'un handicap tout au long de leur vie professionnelle de prendre leur retraite à partir de 55 ans.

3 conditions étaient nécessaires :

1- justifier d'un nombre minimum de trimestres validés,

2- justifier d'un nombre minimum de trimestres effectivement cotisés,

3- remplir l'un des critères suivants pour toute la période de travail considérée : justifier d'une incapacité permanente de 80% ; ou avoir bénéficié de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Avec la réforme du 20 janvier 2014 (dont le décret d'application vient de paraitre)

- **Suppression du critère RQTH**.
- **Le taux d'incapacité requis est abaissé de 80% à 50%**, qui garantira que toute personne atteinte d'un handicap lourd pourra bénéficier du dispositif.

Le critière de RQTH est maintenu jusqu'au 31 décembre 2015 pour ne pas modifier les plans des personnes les plus proches de la retraite.

Contacts et renseignements : Julie Racaud à la Délégation : 02 51 37 03 47

Faites valoir vos droits

Travaux d'adaptation et crédit d'impôt

Le code général des impôts prévoit un crédit d'impôt pour les dépenses d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées, au titre de l'habitation principale.

Les équipements conçus pour les personnes âgées ou handicapées, éligibles au crédit d'impôt sont limitativement énumérés :

1. **Equipements sanitaires attachés à perpétuelle demeure** : éviers et lavabos à hauteur réglable ; baignoires à porte ; surélévateur de baignoire ; siphon dévié ; cabines de douche intégrales ; bacs et portes de douche ; sièges de douche muraux, wc. pour personnes handicapées ; surélévateurs de wc.

2. Autres équipements de sécurité et d'accessibilité attachés à perpétuelle demeure : appareils élévateurs verticaux comportant une plate-forme aménagée en vue du transport d'une personne handicapée et les élévateurs à déplacements inclinés spécialement conçus pour le déplacement d'une personne handicapée, mains courantes ; barres de maintien ou d'appui ; appui ischiatique ; poignées de rappel de portes ; poignées ou barre de tirage de porte adaptée ; barre métallique de protection ; rampes fixes ; systèmes de commande, de signalisation ou d'alerte ; dispositifs de fermeture, d'ouverture ou systèmes de commande des installations électriques, d'eau, de gaz et de chauffage ; mobiliers à hauteur réglable ; revêtement de sol antidérapant ; revêtement podotactile ; nez de marche ; protection d'angle ; revêtement de protection murale basse ; boucle magnétique ; système de transfert à demeure ou potence au plafond.

Les services des impôts appliquent cette liste très strictement.

- Le crédit d'impôt est égal à **25 %** du **montant des dépenses TTC** d'installation ou de remplacement d'équipements spéciaux conçus pour les personnes âgées ou handicapées.
- **Les frais de main-d'œuvre sont inclus dans la base du crédit d'impôt** (main d'œuvre correspondant à la réalisation ou pose des équipements ouvrant droit au crédit).
- Sont exclus de la base du crédit d'impôt les frais annexes comme les frais administratifs (frais de dossier par exemple) ou les frais financiers (intérêts d'emprunt notamment).

Pour le calcul du crédit d'impôt au titre de l'imposition des revenus de 2014, vous pouvez prendre en compte les dépenses effectuées du 01/01/2010 au 31/12/2014.

Le crédit d'impôt de 25% est calculé sur le prix des équipements TTC et de la main d'œuvre TTC, dans la limite d'un plafond de 5000 euros pour une personne seule, 10 000 pour un couple marié ou pacsé, majoré de 400 euros par personne à charge.

A savoir, si vous avez perçu des aides, elles seront déduites du montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt.

Contacts et renseignements : Julie Racaud à la Délégation : 02 51 37 03 47

Rejoignez l'APF :

Une force puissante pour faire entendre votre voix, vous écouter et vous défendre !
Pour plus de renseignements, contactez la Délégation :
02 51 37 03 47 - dd.85@apf.asso.fr
ou retournez le bulletin d'adhésion ci-dessous

Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une *cotisation familiale* dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

À compléter et à retourner sous enveloppe *sans affranchir* à :
Association des Paralysés de France Libre réponse n° 40381 94609 CHOISY LE ROI
ou *directement* à votre délégation départementale.

OUI, je souhaite (au choix) :

❑ **Adhérer pour 1 an à l'APF**
25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) DHNA13 €

ou ❑ **Adhérer à l'APF et m'abonner pour 1 an au magazine *FAIRE FACE***
au prix spécial de **47 €** (au lieu de 58 €) DHNA13 + AFAA13 €

et ❑ **J'apporte mon soutien à l'APF** (facultatif) par un don complémentaire de : €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2013.

TOTAL de mon règlement : €

Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

L'adhésion est individuelle ❑ Mme ❑ Mlle ❑ M. FBULL13

Nom :
Prénom :
N° d'adhérent (facultatif) :
Adresse :
CP Ville :

Ci-joint mon règlement par :
❑ Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France
❑ Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

Renseignements facultatifs :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail : @

Vous avez entre 18 et 25 ans ?
Votre 1re année d'adhésion est gratuite.
Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.